

MOUThIERS

La préfecture dit non au projet de centrale solaire

L'association Préservons Mouthiers a appris en fin de semaine dernière que la préfecture avait refusé de délivrer le permis de construire. Le porteur du projet ne devrait pas déposer de recours.



NICOLAS GUIRAUD
n.guiraud@charentelibre.fr

C'est une première victoire pour l'association Préservons Mouthiers et un gros ouf de soulagement pour le maire de la commune Michel Carteret.

Signée le 3 février dernier par le secrétaire général de la préfecture de la Charente Jean-Charles Jobart, la demande de dépôt de permis de construire déposée le 3 février 2022 par la société TSE, qui voulait implanter depuis plusieurs années un parc photovoltaïque sur 14 hectares aux hameaux des Chaumes et de la Perrière à Mouthiers, a été refusée par le représentant de l'État.

« C'est une avancée certaine mais on va rester combatif et vigilant. »

Fortement mobilisée contre ce projet depuis septembre 2022, la présidente de l'association Préservons Mouthiers Céline Vidal était encore très émue ce lundi au moment de commenter cette décision. « Au-delà du soulagement, c'est une fierté de voir que la large mobilisation des Monastériens a fini par payer », indiquait la présidente. « Lors de l'enquête publique [qui s'est déroulée du 2 octobre au 7 novembre dernier, NDLR], près de 600 avis défavorables avaient été collectés sur une population totale de 2350 habitants et notre pétition avait recueilli 1343 signatures. C'est dire si la commune était contre ce projet qui s'avérait démesuré, invasif et destructeur pour la richesse de la biodiversité »,



Le maire Michel Carteret devant le faux panneau photovoltaïque posé à l'entrée de la commune par l'association Préservons Mouthiers. CL

souligne encore l'association dans un communiqué.

TSE « ne veut pas aller plus loin »
Dans l'arrêté que CL a pu consulter, dans la mesure où il ne figure pas encore dans les publications officielles, la préfecture indique notamment un avis défavorable du commissaire enquêteur et s'appuie sur deux arguments de poids : l'impact avéré sur la biodiversité et son insuffisante insertion dans le paysage local. Ainsi, la préfecture met en avant « que les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre seront insuffisantes pour éviter tout impact sur les espaces naturels caractérisés ». Plus loin, elle constate « qu'au regard de la topographie des lieux, la plantation de haies bocagères de 2 mètres de haut ne suffira pas à masquer le projet [...] et que dans ce contexte, le projet, très impactant par sa superficie et sa hauteur [NDLR : 11.934 panneaux de

Quid du projet éolien ?

Un autre dossier concernant des énergies renouvelables est dans les tuyaux sur Mouthiers avec un projet porté par ERG France, qui espère implanter cinq éoliennes sur le plateau de Jars. « On a dit oui à trois en conseil municipal mais nous n'avons pas de nouvelles récentes. Le projet est toujours en instruction à la préfecture et le dossier du permis de construire vient d'être prolongé d'un an », indique le maire Michel Carteret.

3,50 mètres de haut], n'est pas en cohérence avec les caractéristiques des paysages environnants et présente des co-visibilités impactant le cadre de vie ». « Cet arrêté est plutôt encourageant, dans la mesure où il reprend les conclusions du commissaire enquêteur qui a réalisé un superbe boulot d'analyse et a dû faciliter la prise de décision », commente le maire Michel Carteret, qui avait dit non par deux fois à ce projet en conseil municipal (au même titre que GrandAngoulême). Mais qui sait aussi pertinemment que TSE a deux mois pour intenter un recours devant le

tribunal administratif de Bordeaux. « C'est une avancée certaine mais on va rester combatif et vigilant tant qu'on ne sera pas arrivé à la fin de la procédure », promet, de son côté, Céline Vidal. Sollicitée, la société TSE a réagi ce lundi soir dans un communiqué et précise : « Nous avons pris acte du refus du préfet concernant le projet de Mouthiers et nous ne souhaitons pas aller plus loin sur ce dossier. Fidèles à notre démarche, nous veillons à développer nos projets en bonne intelligence avec les territoires et leurs parties prenantes. »